

Evaluation de l'état et de la propreté

Rappel : Les notions d'état et de propreté sont définies dans les guides de contrôle :

- non propre = momentanément altéré (couleur sur une poubelle) ;
- mauvais état = durablement altéré (poubelle cabossée ou rouillée)

Méthodologie : l'organisme de contrôle doit définir au moins 2 points de contrôle pour l'inspection d'un critère relatif à « l'état / propreté ».

Exemple critère 150 : « Existence d'un business corner propre et en bon état »

Points de contrôle ETAT	Notation de 1 à 4	Moyenne ETAT	Moyenne ETAT et PROPRETE	
Point de contrôle 1 : sol	3	3.5	2.875	
Point de contrôle 2 : murs	3			
Point de contrôle 3 : plafond	4			
Point de contrôle 4 : bureau et accessoires	4			
Points de contrôle PROPRETE	Notation de 1 à 4	Moyenne PROPRETE		
Point de contrôle 1 : sol	3	2.75		
Point de contrôle 2 : murs	3			
Point de contrôle 3 : plafond	3			
Point de contrôle 4 : bureau et accessoires	2			

NB : Pas d'arrondi sur les critères état et propreté

NB : La moyenne de l'état ainsi que la moyenne propreté doivent figurer la colonne commentaires de la grille de contrôle.